



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
600, rue de La Gauchetière Ouest  
Bureau 2000  
Montréal (QC) H3B 4L8  
Tél.: (855)724-2268  
Télec.: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 01-MONTREAL  
N<sup>o</sup> COUR : 500-11-062340-233  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 41-2941596

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**IDÉNERGIE INC.**

Personne morale faisant affaire au 206-107, rue Louvain Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H2N 1A3.

---

## AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

---

Avis est donné que Idénergie inc. de Montréal, dans la province de Québec, a déposé une proposition entre nos mains le 30 août 2023 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue par visioconférence, le 20 septembre 2023 à 8 h 30. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite visioconférence, veuillez nous en informer, avant le 19 septembre 2023 à 16 h, par courriel au [reclamation-claims@rcgt.com](mailto:reclamation-claims@rcgt.com).

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Montréal, ce 8 septembre 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

Emmanuel Phaneuf, M.Sc., PAIR, SAI,  
Responsable désigné



# Raymond Chabot Inc.

An affiliate of  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
LLP  
Suite 2000  
600, rue de La Gauchetière Ouest  
Montréal (QC) H3B 4L8  
Phone: (855)724-2268  
Fax: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT OF QUEBEC  
DIVISION NO.: 01-MONTREAL  
COURT NO.: 500-11-062340-233  
FILE NO.: 41-2941596

SUPERIOR COURT  
" Commercial Division "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

**IDÉNERGIE INC.**

Legal person having a place of business at 206-107  
Louvain Street West, in the city of Montréal, in the  
province of Québec, H2N 1A3.

---

## NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS

(section 51)

---

Take notice that Idénergie Inc. in the city of Montréal QC has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on August 30, 2023.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held by videoconference on September 20, 2023, at 8:30 a.m. If you wish to attend, please inform us, before 4:00 p.m. on September 19, 2023, by email at [reclamation-claims@rcgt.com](mailto:reclamation-claims@rcgt.com) to receive the contact details to join the conference.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

Dated at Montréal, September 8, 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Licensed Insolvency Trustee

Emmanuel Phaneuf, M.Sc., PAIR, SAI,  
Trustee in charge

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 01-MONTRÉAL  
N<sup>o</sup> COUR : 500-11-062340-233  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 41-2941596

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **IDÉNERGIE INC.**

La proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC.**

Syndic autorisé en insolvabilité

**PROPOSITION**  
(article 50 de la Loi)

Nous, Idénergie inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. **RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS**

Les crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental provinciaux payables à la Proposante pour l'année financière 2022 (« Crédits RS&DE 2022 ») seront remis à Investissement Québec, le tout conformément et sujet aux termes et conditions d'une entente intervenue entre la Proposante et 15098548 Canada inc..

À l'exception du droit d'Investissement Québec de percevoir les Crédits RS&DE 2022, la valeur attribuée aux sûretés des créanciers garantis est nulle. Ces créanciers garantis pourront produire une réclamation à titre de créancier non garanti sans droit à un rang prioritaire.

2. **CONSIDÉRATION OFFERTE POUR DISTRIBUTION**

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition :

- 2.1 Une somme de 20 000 \$ (« Somme offerte »), laquelle sera versée au syndic dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.
- 2.2 Un engagement (« Engagement ») de verser une somme d'au plus 200 000 \$ découlant de la valorisation des attributs fiscaux résiduels de la Proposante (les « Attributs fiscaux résiduels »), tel que prévu au paragraphe 2.4 de la présente Proposition, lesquels seront utilisés (c'est-à-dire appliqués en réduction de la facture fiscale de la Proposante) par la Proposante et/ou toute société née de la fusion entre la Proposante et 15098548 Canada inc. :
- 2.3 Pour plus de précision, les Attributs fiscaux résiduels valorisés consistent et se limitent à ce qui suit :
  - i) Les attributs fiscaux découlant de reports de pertes dont disposait la Proposante à la date de l'avis d'intention de faire une proposition,

nets de l'impact fiscal lié à la remise de dette découlant de la présente proposition.

- ii) Les attributs fiscaux utilisés par la Proposante qui seront utilisés par la Proposante pour réduire sa facture fiscale au cours des 3 prochaines années financières.

2.4 Pour chacune des 3 prochaines années financières débutant au plus tôt à la date de ratification de la présente Proposition et au plus tard le 31 décembre 2023, un versement intérimaire annuel sera établi en calculant l'économie réalisé sur la facture fiscale du fait de l'utilisation des attributs fiscaux de la Proposante. Un montant équivalent à 30% des économies sur la facture fiscale de chaque année devra ainsi être versé, et ce, jusqu'à concurrence du montant précité de 200 000 \$ pour ces 3 années.

2.5 Il est entendu que l'Engagement prévoira que la proposante devra appliquer ses attributs fiscaux contre ses revenus dans la mesure où ceux-ci peuvent effectivement être utilisés par opposition à un report.

2.6 L'Engagement devra également prévoir que les versements intérimaires seront effectués dans les 30 jours suivant l'émission des avis des cotisations des autorités fiscales.

2.7 Le syndic aura le droit, dans le cadre de l'Engagement, de consulter les déclarations fiscales ainsi que les avis de cotisation pour fins de corroborer les montants à verser.

### 3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en sus de la Considération offerte pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

### 4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, à même la Considération offerte pour distribution prévue au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

## 5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même la Considération offerte pour distribution aux créanciers.

## 6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis, et ce, à même la Considération offerte pour distribution.

## 7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

- a) Que le premier 500 \$, dû à chacun des créanciers non garantis, soit payé à 100 %.
- b) Que tout excédent de réclamation de créancier ordinaire soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 4, 5, 6 et 7 a).

## 8. RÉORGANISATION DES STATUTS CONSTITUTIFS

La présente Proposition est conditionnelle à la réorganisation des statuts constitutifs de la Proposante (ci-après, la « Transaction 15098548 Canada inc. »).

La Transaction 15098548 Canada inc. comprend la réalisation de tout et chacune des opérations suivantes, à l'entière satisfaction de 15098548 Canada inc.:

- L'homologation de la Proposition en vertu du paragraphe 60(5) de la Loi, sous sa forme acceptée à la majorité des créanciers prévue par la Loi, au plus tard le 15 novembre 2023 ou à une date ultérieure acceptée par 15098548 Canada inc.;
- L'autorisation de la restructuration du capital-actions (c'est-à-dire des changements des statuts constitutifs) de la Proposante et l'émission du certificat de modification en conformité avec les articles 191 et 262 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C., 1985 c. C-44;
- L'émission et la délivrance des certificats d'actions de la Proposante à 15098548 Canada inc., étant entendu qu'à l'issue de cette opération :
  - 15098548 Canada inc. devra être l'unique détenteur de la totalité des actions émises et en circulation de la Proposante, franc et quitte de toute hypothèque, gage, charge ou autre forme d'affectation et/ou de droit réel; et
  - Toutes les options d'acquérir des actions, débentures convertibles et autres titres donnant droit à la possibilité de souscrire au capital social de la Proposante, devront avoir été annulées.

## 9. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

## 10. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

## 11. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le versement prévu au paragraphe 2.1 et la remise de l'Engagement prévu au paragraphe 2.2.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

## 12. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic ne sera pas investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

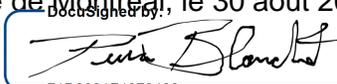
## 13. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et la Considération offerte pour distribution sera transférée intégralement entre ses mains pour être distribuée aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 4, 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

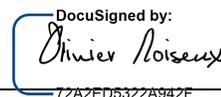
## 14. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Montréal, le 30 août 2023.

  
71D9891F4872488...

Pierre Blanchet  
Président

  
72A2ED532ZA942F...

Témoin

District de: Québec  
 No. division: 1  
 No. cour: 500-11-062340-233  
 No. dossier: 41-2941596

## FORMULAIRE 78

**Bilan (Proposition commerciale)**

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de Idénergie inc.  
 personne morale faisant affaire au 206-107, rue Louvain Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de  
 Québec, H2N 1A3.

 Originale Modifié

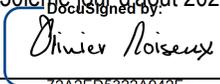
Au Débiteur:

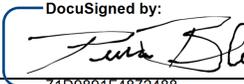
Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 30<sup>ième</sup> jour d'août 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)			ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$1,987,868.54	1.	Inventaire	\$0.00
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$83,758.55	2.	Aménagements	\$0.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00	3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00		Bonnes	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00		Douteuses	\$83,758.55
				Mauvaises	\$0.00
<b>Total du passif</b>		<b>\$2,071,627.09</b>		Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$83,758.55
<b>Surplus</b>		<b>\$0.00</b>	4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
			5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
			6.	Espèces	\$0.00
			7.	Bétail	\$0.00
			8.	Machines, outillage et installation	\$0.00
			9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
			10.	Ameublement	\$0.00
			11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
			12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
			13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
			14.	Véhicules	\$0.00
			15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>					
				montant du capital souscrit	
				montant du capital payé	
				Solde souscrit et impayé	
				Estimation du solde qui peut être réalisé	
			<b>Total de l'actif</b>		<b>\$83,758.55</b>
			<b>Déficit</b>		<b>\$1,987,868.54</b>

Je, Pierre Blanchet, de Idénergie inc. de Montréal dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 30<sup>ième</sup> jour d'août 2023 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE  
 SOLENNELLEMENT)  
 devant moi à Montréal  
 dans la province de Québec,  
 ce 30<sup>ième</sup> jour d'août 2023

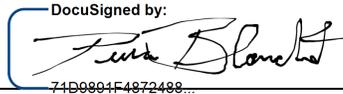
DocuSigned by:  
  
 Olivier Noisieux 296385  
 Commissaire à  
 l'assermentation  
 pour la province  
 de Québec

DocuSigned by:  
  
 Signature du Débiteur 71098914872488...

Liste "A"  
**Créanciers non garantis**  
 Idénergie inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	6988024 Canada inc.	775 Av Terry-Fox, Rouyn-Noranda, Québec, Canada, J9X 0B3	\$7,102.00
2	8185697 Canada inc.	465 Rue Notre-Dame, Rouyn-Noranda, Québec, Canada, J9X 3A5	\$1,908.00
3	9086-0735 Québec inc.	162 Place Lory, Rouyn-Noranda, Québec, Canada, J9X 7E6	\$38,472.00
4	Agence du Revenu du Canada (QC)	4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	\$0.00
5	Alex Laprise	1668 Rue Dablon, Saint-Bruno, Québec, Canada, J3V 4T7	\$14,178.00
6	Amex Bank of Canada	P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$1,627.53
7	Banque Nationale du Canada	C.P. 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$60,000.00
8	Boralex	36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada, J0A 1B0	\$46,974.00
9	C.H. Robinson Worldwide Canada	14701, Charlson Road, Eden Prairie, Minnesota, USA, 55347-5076	\$733.75
10	C2Mi	45,boul. de l'Aéroport, Bromont, Québec, Canada, J2L 1S8	\$92,600.00
11	C3E	109-533 Av De La Montagne, Shawinigan, Québec, Canada, G9N 0A3	\$350,000.00
12	CNESST - Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest, 25e étage, Montréal, Québec, Canada, H2Z 2A5	\$0.00
13	Denis Bastien	500-150 Rue Sherbrooke E, Montréal, Québec, Canada, H2X 0A5	\$14,000.00
14	Dentons Canada S.E.N.C.R.L.	3900-1 Place Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada, H3B 4M7	\$25,137.21
15	Digi-Key Corporation	701 Brooks Avenue South, P.O.Box 677, Thief River Falls, Minnesota, USA, 56701-0677	\$2,809.43
16	DM Comptables professionnels Agréés inc.	200-390 Henri-Bourassa W Blvd, Montréal, Québec, Canada, H3L 3T5	\$10,000.00
17	École de Technologie Supérieure	1100 Rue Notre-Dame O, Montréal, Québec, Canada, H3C 1K3	\$10,000.00
18	Équipement d'incendie d'urgence	8262, boul. Lévesque Est, Laval, Québec, Canada, H7A 1V6	\$124.76
19	Fieldex	139 Av Québec, Rouyn Noranda, Québec, Canada, J9X 6M8	\$31,875.00
20	Gestion Claude Veillette Ltée	250 Place Suzanne, Rouyn-Noranda, Québec, Canada, J9X 6C8	\$14,194.00
21	Handy Fortin Blanchette	2005 Rue Jacques-Hertel, Montréal, Québec, Canada, H4E 1R2	\$16,430.00
22	Immeuble Nérick	35 Antoine-Forestier St, Carignan, Québec, Canada, J3L 7A3	\$7,290.03
23	Investissement Québec 'IQ'	413, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9	\$846,095.45
24	IP Delta Plus inc.	15-5585, chemin Côte St-Luc, Montreal, Québec, Canada, H3X 2C9	\$2,378.83
25	Les Distributions Cyme inc.	50, rue Émilien Marcoux, suite 109, Blainville, Québec, Canada, J7C 0B5	\$1,601.59
26	Matter Things	9 Place Bastien, Pincourt, Québec, Canada, J7W 7J2	\$108.08
27	Ministère du revenu du Québec (Impôt)	3e étage, secteur R23DGR, 1600, René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
28	Ministère du revenu du Québec (TPS) - Montréal, Quebec	3e étage, secteur R23DGR, 1600, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
29	Ministère du revenu du Québec (TVQ) - Montréal, Quebec - Montréal, Quebec	3e étage, Secteur R23DGR, 1600, boul. René-Levesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
30	MJV OZ3, LLC	125W Market Street, Warren, Ohio, USA, 44448-1	\$218,394.00
31	Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l.	500,place d'arme, 25e étage, Montreal, Québec, Canada, H2Y 2W2	\$0.00
32	PFD Avocats	210-1240 Av Beaumont, Mont-Royal, Québec, Canada, H3P 3E5	\$7,564.57
33	Pierre Blanchet	3225 Rue Esther, Laval, Québec, Canada, H7P 2H2	\$109,200.00
34	Pierre Blanchet	3225 Rue Esther, Laval, Québec, Canada, H7P 2H2	\$51,395.00
35	Vidéotron S.E.N.C.	865, rue Ste-Catherine Est, 4e étage, Tour 3 Sud, Montréal, Québec, Canada, H2L 0E3	\$76.11
36	Yellow	10990 ROE Ave, Overland Park, Kansas, USA, 66211-	\$1,446.74
37	YRC Freight	10990 ROEAve, Overland Park, Kansas, USA, 66211-	\$4,152.46
<b>Total:</b>			<b>\$1,987,868.54</b>

DocuSigned by:



71D9891F4872488...

Débiteur

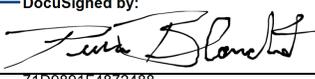
30ième jour d'août 2023

Date

Liste "B"  
Créanciers garantis  
Idénergie inc.

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Agence du Revenu du Canada (QC) 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan, Québec, G9P 5H9		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
2	Investissement Québec 'IQ' 413, rue Saint-Jacques, bureau 500 Montréal, Québec, H2Y 1N9 CAR - Crédit RD&DE 2022 à recevoir	30 août 2023	\$83,758.55	\$83,758.55	\$0.00	\$0.00
3	Ministère du Revenu du Québec (Mtl) 1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage., secteur R23CPF Montréal, Québec, H3H 2V2		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
		<b>Total:</b>	<b>\$83,758.55</b>	<b>\$83,758.55</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>

DocuSigned by:



7109891F4872488...

Débiteur

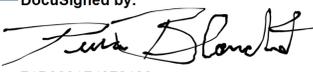
30ième jour d'août 2023

Date

Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.  
Idénergie inc.

No	Nom du créancier Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
<b>Total:</b>						

DocuSigned by:



71D9904F4872488...

Débiteur

30ième jour d'août 2023

Date

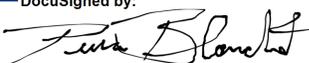
## Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

Idénergie inc.

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
<b>Total:</b>					

DocuSigned by:



71D9891F4872488...

Débiteur

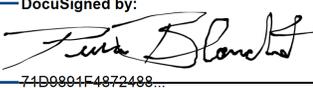
30ième jour d'août 2023

Date

Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
Idénergie inc.

No	Nom du débiteur, Adresse et occupation	Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance	Bonne Douteuse Mauvaise	Date de créance	Évaluation du produit
1	Crédit RD&DE 2022 à recevoir 206-107 Rue De Louvain O Montréal, Québec, H2N 1A3	Crédit RD&DE 2022 à recevoir	\$0.00 \$83,758.55 \$0.00		\$83,758.55
<b>Total:</b>					<b>\$83,758.55</b>

DocuSigned by:



71D9894F4872488...

Débiteur

30ième jour d'août 2023

Date

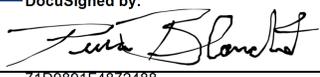
## Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

Idénergie inc.

No	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Estimated to produce	Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc.
<b>Total:</b>					

DocuSigned by:



71D9891E4872488...

Débiteur

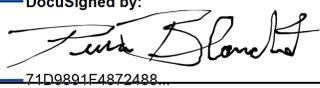
30ième jour d'août 2023

Date

Liste "G"  
Immeubles et biens réels appartenant au Débiteur  
Idénergie inc.

No	Description de la propriété, Nature du droit du Débiteur, Qui en détient le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges		Valeur de rachat ou surplus
			nom, adresse	montant	
	<b>Total:</b>				

DocuSigned by:



71D9891E4872488...

Débiteur

30ième jour d'août 2023

Date

Liste "H"  
Biens  
Idénergie inc.

No	Nature des biens	Endroit où les biens sont situés, Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être réalisés
<b>Total:</b>				

DocuSigned by:  
  
71D9891F4872488...  
Débiteur

30ième jour d'août 2023  
Date



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
600, rue de La Gauchetière Ouest  
Bureau 2000  
Montréal (QC) H3B 4L8  
Tél.: (855)724-2268  
Télé.: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 01-MONTREAL  
N<sup>o</sup> COUR : 500-11-062340-233  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 41-2941596

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**IDÉNERGIE INC.**

La Partie proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)**

Syndic autorisé en insolvabilité

---

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES  
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**  
*(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)*

---

PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Montréal, le 30 août 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité



Emmanuel Phaneuf, M.Sc., PAIR, SAI  
Responsable désigné

## **1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS**

- 1.1 La Partie proposante, constituée le 6 avril 2011 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, œuvre dans le domaine de la conception d'équipement électronique de puissance et la gestion d'énergie à bas voltage. Son principal établissement était situé au 206-107, rue Louvain Ouest à Montréal (Québec).
- 1.2 La partie proposante compte de nombreux actionnaires, soit MJV 0Z3, LLC, Pierre Blanchet, Centre d'Excellence en Efficacité Énergétique, Boralex inc., Handy Blanchette, Denis Bastien, 9086-0735 Québec inc., Gestion Claude Veillette Ltée, Alex Laprise, Capital Bettez-Davies inc., 6988024 Canada inc. et 8185697 Canada inc.
- 1.3 Les administrateurs de la partie proposante sont messieurs Pierre Blanchet, Theodore Theofrastous ainsi que Richard Stuebi.
- 1.4 Selon la direction, les causes des difficultés financières de la débitrice s'expliquent par un manque de fonds nécessaire pour finaliser le développement de ses produits et de procéder à leur commercialisation.
- 1.5 D'ailleurs, la Partie proposante avait opéré un processus informel en vue d'obtenir des investissements supplémentaires, tant auprès de ses actionnaires que d'investisseurs potentiels externes. Cedit processus informel n'avait toutefois pas permis la conclusion d'une offre à la satisfaction de la Partie proposante et de ses actionnaires.
- 1.6 Conséquemment, le 5 mai 2023, après avoir constaté son impossibilité à faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance, la Partie proposante a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.
- 1.7 Dans le cadre d'une demande de prorogation de délai pour déposer une proposition, la débitrice a obtenu, le 30 mai 2023, une ordonnance approuvant un financement intérimaire d'une somme ne pouvant excéder 300 000 \$.
- 1.8 L'octroi dudit financement a permis au syndic d'entamer, avec la collaboration de la Partie proposante, un processus de sollicitation d'offres d'achat ou d'investissement, le et ce, un contexte de continuité des opérations.
- 1.9 Le processus de mise en valeur s'est conclu la réception et la conclusion subséquente d'une seule offre provenant de 15098548 Canada inc., lequel est lié au prêteur intérimaire.
- 1.10 La valorisation des actifs visés par la transaction équivalait, en date de la transaction, à un montant de 590 495 \$, soit :
  - Une somme de 300 000 \$;
  - L'assumption des coûts de remédiation liés aux cessions de contrats;
  - L'assumption des vacances cumulées et impayées dues pour les employés qui étaient toujours à l'emploi de la Partie proposante;
  - La remise des Crédits RS&DE 2022 à Investissement Québec, sujet à certains ajustements le cas échéant.

- 1.11 Le prêt intérimaire a été utilisé en monnaie d'échange pour le paiement du 300 000 \$ mentionné ci-avant.
- 1.12 Le 19 juillet 2023, la Partie proposante a obtenu du Tribunal une ordonnance approuvant la cession de certains contrats et la vente des actifs de la Partie proposante hors du cours normal des affaires ainsi que leur dévolution. Cette même ordonnance prorogeait le délai pour le dépôt d'une proposition au 31 juillet 2023 afin de permettre aux parties de clôturer de la transaction.
- 1.13 Le 31 juillet 2023, la Partie proposante a obtenu du Tribunal une troisième ordonnance prorogeant le délai pour déposer une proposition jusqu'au 30 août 2023, le tout afin de permettre à la Partie proposante de mettre en valeur ses attributs fiscaux résiduels (c'est-à-dire ses attributs fiscaux nets de la remise de dette).
- 1.14 Le 30 août 2023, la Partie proposante a déposé auprès du Séquestre officiel une proposition basée essentiellement sur la possible valorisation de ses attributs fiscaux, laquelle est résumée à la Section 3 du présent rapport.

## 2. SITUATION FINANCIÈRE

- 2.1 Dans le cadre du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, nous avons procédé à une analyse de la situation financière de la Partie proposante.
- 2.2 Notre analyse a consisté essentiellement en la prise de renseignement, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction. Ce travail ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion sur les états financiers et les informations financières obtenues de la débitrice.
- 2.3 Également, le travail a été effectué sur les derniers états financiers qui précédaient le dépôt de l'avis d'intention, soit ceux en date du 31 mars 2023.<sup>1</sup> Ces états financiers ne sont toutefois plus d'actualité du fait de la transaction de vente mentionnée précédemment, laquelle a eu pour effet de sortir l'ensemble des actifs de la débitrice de son bilan, à l'exception de crédits pour recherche scientifique et développement expérimental (« crédits RS&DE ») de l'année financière 2022 non encaissé à ce jour.
- 2.4 À ce jour, seuls les crédits RS&DE 2022 non encaissés demeurent aux livres dans les actifs de la société. Au-delà des actifs aux livres, la Partie proposante bénéficie également d'attributs fiscaux (pertes fiscales reportées des années antérieures).
- 2.5 Selon les déclarations fiscales et les avis de cotisation disponibles à ce jour, les pertes autres qu'en capital des années antérieures s'établissent à environ 4,9M\$. Ces attributs fiscaux doivent toutefois être escomptés, entre autres, de l'impact lié à la remise de dette de la présente proposition ou toute autre proposition amendée qui pourrait être faite. Tel que mentionné subséquemment, le montant de dette de la Partie proposante est d'environ 2,1M\$.

---

<sup>1</sup> Nous avons reproduit en Annexe 1 le bilan financier de la Partie proposante au 31 mars 2023.

- 2.6 Cela mentionné, la valorisation des attributs est assujettie à nombreuses règles fiscales applicables. Le syndic n'est pas en mesure de confirmer si la Partie proposante sera en mesure de valoriser ses attributs dans le contexte présent.

### **3. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION**

- 3.1 La présente section résume la proposition. En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

#### **Créanciers garantis**

- 3.2 À l'exception du droit d'Investissement Québec de percevoir les Crédits RS&DE 2022 de la Partie proposante, la valeur attribuée aux sûretés des créanciers garantis est nulle.

#### **Autres réclamations**

- 3.3 La Partie proposante offre de remettre au syndic :
- 3.3.1 Une somme de 20 000 \$ dans les 30 jours suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente proposition, et
  - 3.3.2 Un engagement de verser une somme d'au plus 200 000 \$ découlant de la valorisation des attributs fiscaux résiduels dans le cadre de ses 3 prochaines années financières, lesquels seront utilisés par la Proposante et/ou toute autre société née de la fusion entre la Proposante et 15098548 Canada inc.
- 3.4 Cette offre servira à acquitter les Réclamations de la Couronne (estimées à zéro), les Réclamations privilégiées (estimées à zéro) ainsi que les Réclamations « ordinaires » (environ 2,1M\$).

#### **Conditions particulières**

- 3.5 Les attributs fiscaux d'une société ne peuvent être transférés en soi. La seule façon pour une tierce partie de valoriser les attributs fiscaux d'une autre partie consiste à se porter acquéreur de son capital-actions et de procéder à une fusion par la suite. Évidemment, de nombreuses règles fiscales entrent en jeu à ce niveau.
- 3.6 Dans les circonstances, pour permettre la valorisation les attributs fiscaux de la Partie proposante, la présente proposition est conditionnelle à la restructuration des statuts constitutifs de la société. En d'autres mots, au terme de la proposition, si celle-ci est acceptée par les créanciers et ratifiée par la Cour, les actionnaires devront être remplacés par 15098548 Canada inc. (au terme d'une restructuration sous la Loi canadienne sur les sociétés par actions).

### **4. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE**

- 4.1 Tel que mentionné précédemment, seuls les crédits RS&DE 2022 demeurent inscrits aux livres de la débitrice, au-delà des éléments fiscaux hors bilan. Ceux-ci

se chiffrent à environ 84 000 \$ et sont assujettis aux sûretés et ententes intervenues avec Investissement Québec. Ils seront éventuellement appliqués en réduction de la créance de cette dernière.

- 4.2 Cela mentionné, advenant une faillite, il ne demeure à ce jour aucun actif disponible pour distribution aux créanciers, ceux-ci ayant été vendu, le tout tel que décrit précédemment.
- 4.3 Dès lors, dans un contexte de faillite, aucune distribution n'est envisageable au bénéfice des créanciers non garantis.

## 5. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

- 5.1 Les créances déclarées par la direction de la Partie proposante sont résumées dans le tableau suivant :

	Montant déclaré
Créanciers garantis	83 759 \$
Réclamations en vertu de 60(1.1) LFI	- \$
Créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire	- \$
Créanciers non garantis	1 105 622 \$
Prêt et avances des actionnaires	882 247 \$
Réclamations éventuelles non liquidées	- \$
<b>Total</b>	<b>2 071 627 \$</b>

- 5.2 À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmier les renseignements fournis par la direction. Le syndic estime toutefois que l'Agence du Revenu du Québec pourrait produire une réclamation liée au renversement de crédits de taxe. Telle réclamation n'est pas incluse dans le tableau précédent.
- 5.3 Aux fins d'établir l'éligibilité éventuelle des créances et le versement du dividende advenant l'acceptation de la proposition, le syndic portera une attention particulière à la validité des preuves de réclamations de bailleurs de fonds ou celles relatives à des capitaux propres.

## 6. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

### Enquête comptable

- 6.1 Le syndic a procédé à l'analyse des transactions de la débitrice pour la période du 1er mai 2022 au 5 mai 2023.
- 6.2 L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

**États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations**

- 6.3 Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.
- 6.4 Les opérations se sont déroulées dans l'ensemble comme prévu aux prévisions budgétaires, les écarts entre le réel et le budget étant explicables essentiellement par le report de certains débours prévus au budget.

**7. DIVIDENDE ESTIMATIF BASÉ SUR LA PROPOSITION**

- 7.1 Considérant l'impossibilité de se prononcer sur la capacité de la Partie proposante de valoriser ses attributs fiscaux dans le futur, nous avons établi deux scénarios de distribution selon une valorisation optimale vs une absence de valorisation des dits attributs.
- 7.2 Le tableau suivant présente la résultante liée à ces deux scénarios de distribution estimative, le tout basé les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante et sous réserve des éléments mentionnés précédemment :

	<b>Valorisation maximale des attributs fiscaux \$</b>	<b>Valorisation nulle des attributs fiscaux \$</b>
Montant forfaitaire	20 000	20 000
Montant provenant des attributs fiscaux résiduels	200 000	-
	220 000	20 000
Moins :		
Réclamations de la Couronne	-	-
Honoraires et débours du syndic (en sus de la propo)	-	-
Réclamations privilégiées	-	-
<b>Montant disponible pour les créanciers ordinaires</b>	<b>220 000</b>	<b>20 000</b>
<b>Moins : 1er tranche 500 \$ à tous les créanciers non garantis</b>	<b>13 809</b>	<b>13 809</b>
<b>reliquat à distribuer au prorata</b>	<b>206 191</b>	<b>6 191</b>
<b>Selon le bilan statutaire, les créances ordinaires s'élèvent à</b>	<b>1 987 869</b>	<b>1 987 869</b>
<b>Dividende estimatif</b>	<b>10,4%</b>	<b>0,3%</b>

- 7.3 Somme toute, advenant une valorisation optimale, le dividende estimatif pourrait avoisiner les 10% (sous réserve des éléments précités).

## **8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### 8.1 Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait disponible pour les créanciers non garantis, ni même à ceux ayant un droit prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, alors que la proposition prévoit le paiement de la première tranche de 500 \$ à tous les créanciers non garantis en plus d'un dividende estimé entre 0,31 % et 10,37 %;
- La somme de 20 000 \$ sera versée au syndic très rapidement, soit dans les 30 jours suivant l'approbation de la proposition par le tribunal. Cette somme sera utilisée afin de payer à 100 % la première tranche de 500 \$ à tous les créanciers non garantis;
- L'engagement relatif aux attributs fiscaux sera remis au syndic dès l'approbation finale de la proposition.

- 8.2 La proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

## **9. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION**

- 9.1 Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 20 septembre 2023 à 8 h 30, peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.
- 9.2 Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 20 septembre 2023 à 8 h 30.
- 9.3 Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers en valeur des créanciers.

## ANNEXE 1

Ci-dessous, le bilan non audité de la Partie proposante au 31 mars 2023 (précédemment à la transaction de vente d'actifs intervenue dans le cadre de la restructuration suivant l'autorisation du tribunal) :

(en milliers de \$ - non audité)		au 31 mars 2023
<b>Actif</b>		
<u>Actif court terme</u>		
Encaisse		79
Débiteurs		342
Inventaire		35
Dépôt et autres		<u>29</u>
<b>Total de l'actif court terme</b>		<b>485</b>
<u>Actif long terme</u>		
Immobilisations corporelles		81
Frais de développement capitalisé		1 857
Immobilisations incorporelles		<u>24</u>
<b>Total de l'actif long terme</b>		<b>1 962</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b><u>2 447</u></b>
<b>Passif</b>		
<u>Court terme</u>		
Créditeurs		129
Dettes à court terme		<u>192</u>
<b>Total court terme</b>		<b>321</b>
<u>Dettes Long terme</u>		<u>2 446</u>
<b>Total du passif</b>		<b>2 768</b>
<b>Capitaux propres</b>		<u>(321)</u>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>2 447</b>



**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS  
ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM**

**Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation par courriel.  
We strongly encourage you to send your proof of claim by email to the following  
address.**

**[Reclamation-claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-claims@rcgt.com)**

Tél : 514-673-5196 | Téléc. 514-858-3303

4805, boulevard Lapinière, bureau 3300 à Brossard (Québec) J4Z 0G2

\*\*\*\*\*

Merci,  
Thank you,  
RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee



Dossier n° : 1345037  
Entré le :  
Garanti :  
Privilégié :  
Ordinaire :

## PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue
Ville	Province
	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

**Idénergie inc.** (nom de la partie débitrice) de  
 Montréal QC (ville et province) et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de, \_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) \_\_\_\_\_ (précisez le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le **5 mai 2023**, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. **(L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)**
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**

- A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
 (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :  
 (Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;  
 pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
 (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

**C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)*

**D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
*(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)*

**E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

*(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

**H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou le créancier susnommé est lié*) (*ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié*) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou le créancier susnommé a*) (*ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas*) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**REMARQUES :** Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

**AVERTISSEMENTS :** Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



# Raymond Chabot inc.

Office no: 1345037  
Entered :  
Secured:  
Preferred:  
Ordinary:

## PROOF OF CLAIM

*(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)*

*All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:*

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

**Idénergie Inc.** *(Name of debtor party)* of  
 Montréal QC *(city and province)* and the claim of \_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of,  
 \_\_\_\_\_ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) \_\_\_\_\_ *(state position or title)* of \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal or proposal namely the **May 5, 2023** and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ \_\_\_\_\_, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

**A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**  
*(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)*

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and  
*(Check appropriate description.)*

- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I do not claim a right to a priority.  
 Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.  
*(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)*

**B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:

*(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)*

**D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_.

*(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)*

**E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ \_\_\_\_\_**

*(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)*

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

*(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Creditor

Telephone No.: \_\_\_\_\_

Fax No.: \_\_\_\_\_

Email address: \_\_\_\_\_

**NOTES:** If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

**WARNINGS:** A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

## FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

*(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION  
DE :

Idénergie inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

\_\_\_\_\_  
Nom - Témoin

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier qui est une personne morale  
Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

## GENERAL PROXY

*(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)*

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

Idénergie Inc. (Name of debtor party)

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Individual creditor

\_\_\_\_\_  
Name - Witness

\_\_\_\_\_  
Name of corporate creditor  
Per \_\_\_\_\_  
Name and title of signing officer

**FORMULE DE VOTATION**

(alinéas 51(1)f) de la Loi

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : IDÉNERGIE INC.**

Je (*ou* Nous), \_\_\_\_\_ (*nom du créancier*), de  
\_\_\_\_\_ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard  
de la somme de \_\_\_\_\_ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de Idénergie inc.,  
personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote \_\_\_\_\_ (**en faveur de** *ou* **contre**)  
l'acceptation de la proposition, faite le 30 août 2023.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> de \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

**IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: IDÉNERGIE INC.**

I (*or* We), \_\_\_\_\_ (*name of creditor*), of  
\_\_\_\_\_ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum  
of \$ \_\_\_\_\_ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Idénergie inc., an  
insolvent person, to record my (*or* our) vote \_\_\_\_\_ (**for** *or* **against**) the acceptance of the  
proposal, made on the August 30, 2023.

Dated at \_\_\_\_\_, this \_\_\_\_\_<sup>th</sup> of \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness\_\_\_\_\_  
Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Name of the witness\_\_\_\_\_  
Name and Title of Signing Officer